Réf. Farde e-Assemblées : 2472734

N° OJ : **147**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Asbl "Sequenza Cie".- Subside : 4.410,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances et lutter contre tout type de discrimination, y compris le racisme, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Afin de proposer aux jeunes citoyen.ne.s de la Ville de Bruxelles des activités durant l'été 2022;

Considérant que l'association locale a été choisie en 2020 et 2021 pour son expérience en matière de lutte contre le racisme.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : un subside est octroyé pour montant total de 4.410,00 EUR à l'article 84201/332020 (Eng : 22/24466) du budget ordinaire 2022 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle) à l'association Sequenza Cie asbl.

Annexes :